

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le 15 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 9 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 24

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, Adjoints au maire, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, M. FERRUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 5

M. SOMMIER à M. SAUVAGET
Mme BRETEL à Mme MEUNIER
Mme LAMY à Mme CHENEL jusqu'à 20h40
Mme SIMON à M. GUILLON
Mme MICHOUX à Mme DURAND

Absent sans pouvoir : 1

M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Messieurs AUGER, et BUGADA, Mesdames LUNEAU, GEOFFROY, PEREIRA et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er avril 2010.

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, remarque que son intervention faisant le lien entre les travaux de l'école Yves GAUTIER et les orientations budgétaires n'est pas retranscrite. Monsieur le Maire prend en compte sa remarque.

Madame LANGLOIS, représentante de la Minorité Municipale, demande au Maire quel est le nombre de chômeurs à Salbris car le procès-verbal en mentionne 340 alors que le Maire avait indiqué qu'ils étaient 304. Monsieur le Maire estime qu'il doit s'agir d'une faute de frappe et confirme le nombre de 304 chômeurs.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande qu'en page 6, dans le paragraphe relatif au débat budgétaire de l'an dernier et à la

confirmation de la réalisation de cessions foncières, le mot « certains » soit remplacé par la Minorité.

Au sujet du dossier du Bas-Boulay, Madame BRAS regrette que la notion de prise de risque ne soit pas mentionnée. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un risque parfaitement mesuré.

À propos de l'édition 2009 de Swing 41, Monsieur DOUADY souhaite que les 450 places offertes, pour une valeur de 9 800€, soit inscrites au procès-verbal. Monsieur le Maire n'est pas d'accord car ces places ne sont pas simplement gratuites, il s'agit de places comprises dans les forfaits de sponsoring des partenaires.

Madame BRAS demande si ce procès-verbal sera publié sur le site internet de la Ville. Monsieur le Maire répond qu'il a toujours été d'accord pour cela. Madame BRAS constate que ce n'est pourtant pas le cas. Monsieur le Maire confirme que cela sera fait.

**Le Procès-Verbal du 1^{er} avril 2010 est adopté à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés.
(3 abstentions : M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS)**

Monsieur Bernard BILLOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, propose une minute de silence à la mémoire d'un ancien élu municipal récemment décédé, Monsieur LIVERNAULT, et du Président polonais, victime d'un accident d'avion dimanche dernier. Monsieur le Maire accède à cette requête ; l'assemblée se lève et respecte une minute de silence.

| |
|--|
| Délibération n°10-09 AUTORISATION DE RECRUTEMENT ET RENOUELEMENT D'AGENTS SOUS CONTRATS AIDÉS |
|--|

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Afin de pourvoir à divers besoins collectifs non satisfaits, la commune de Salbris emploie des agents non titulaires relevant des divers dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle mis en place par l'État (notamment à travers les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi).

Depuis le 1er janvier 2010 est entré en vigueur le nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI) créé par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008. Ce contrat prend la forme, dans un cadre rénové, du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand.

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur, le salarié et, selon le cas, Pôle emploi agissant pour le compte de

l'État, ou le président du Conseil Général. Ces salariés sont rémunérés sur la base du SMIC. Ces contrats donnent lieu au versement d'aides et à des exonérations de charges.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recours à des agents sous contrat CUI-CAE selon les dispositions figurant au tableau ci-dessous :

| Contrat | Précédent dispositif | Quotité | Affectation | Début | Durée |
|----------------|-----------------------------|----------------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| CUI CAE | / | 35 h | Espaces verts | 01/01/10 | 6 mois |
| CUI CAE | CA | 26 h | Police municipale | 20/02/10 | 12 mois |
| CUI CAE | CAE | 35 h | Développement et urbanisme | 01/03/10 | 6 mois |
| CUI CAE | CAE | 35 h | Techni-sport | 20/04/10 | 12 mois |
| CUI CAE | CAE | 26/35 ^{ème} | CRJS | 06/02/10 | 12 mois |
| CUI CAE | CAE | 32/35 ^{ème} | Écoles | 01/07/10 | 12 mois |

Le Comité Technique Paritaire (CTP) du 9/04/10 a émis un avis favorable à ces renouvellements

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. CORBINUS et M. FERRUS).

N°10-10 DÉTERMINATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2010

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Les conseillers sont invités à se reporter au document annexé à la présente note de synthèse. Le CTP du 9/04/10 a émis un avis favorable à ces dispositions.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. CORBINUS et M. FERRUS).

N°10-11 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Les conseillers sont invités à se reporter au document annexé à la note de synthèse. Les dispositions des points 1°) et 3°) ont soumises au Comité Technique Paritaire (CTP) du 09/04/2010 qui a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. CORBINUS et M. FERRUS).

N°10-12 LOCATION DU BÂTIMENT 12 DU TECHNOPARC À LA SOCIÉTÉ VELEIX, REPRENEUR DE LA SOCIÉTÉ GEKAFI

Rapporteur : Monsieur le Maire

La société VELEIX SAS dont le siège social est situé ZI Ouest, Allée des Quatre Journaux à La Flèche (72200) a été autorisée par le tribunal de commerce de Blois à reprendre l'activité de la société GEKAFI SAS dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 6 novembre 2009. Cette société, qui avait son siège social à Salbris, occupait le bâtiment 12 du Technoparc de Salbris, cadastré AO 207, d'une superficie de 601 m².

Il est proposé au conseil municipal de fixer les conditions financières d'occupation de ce bâtiment par la société VELEIX SAS.

Compte tenu de l'intérêt que représente le maintien de cette activité économique sur Salbris, la redevance d'occupation mensuelle s'élèverait à 700 € HT, à laquelle s'ajouterait une somme forfaitaire de 500 € HT par mois au titre des charges de copropriété. A titre subsidiaire, l'occupant rembourserait également à la commune les impôts fonciers dus au titre du bâtiment.

Ces dispositions prendront effet au 6 novembre 2009, date du jugement du tribunal de commerce de Blois validant la reprise d'activité par la société VELEIX SAS.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

| |
|---|
| N°10-13 FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION D'UN FOURREAU DE 45 MM DE DIAMÈTRE CONSENTI À ORANGE – FRANCE TÉLÉCOM |
|---|

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération d'extension de divers réseaux destinée à desservir des terrains situés en bordure de la RD2020 et de la RD 944 menée en fin d'année 2009, la Commune a notamment réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage. Les ouvrages livrés en début d'année 2010 se composent de 3 fourreaux de 45 mm de diamètre, de 3 fourreaux de 60 mm de diamètre, sur une longueur de 950 m, de 5 chambres de type L3T et de 5 chambres de type L1T.

Conformément aux dispositions définies par l'article L 2224-11-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la pose de câbles dans ces infrastructures est subordonnée à la perception, par la collectivité propriétaire, de loyers.

Orange/France Télécom est le premier opérateur à s'être manifesté auprès de la Commune pour avoir l'autorisation d'occuper l'ouvrage. En l'occurrence, cet opérateur souhaite disposer d'un fourreau de 45 mm de diamètre, sur une longueur de 660 m.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation annuelle appliquée à cet opérateur à la somme de 1€ HT le ml, étant entendu que cette redevance sera révisée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir entre Orange/France Télécom et la Commune.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, estime que ce tarif n'est pas assez élevé. Monsieur le Maire donne la parole au Directeur Général des Services (DGS), Monsieur REISSER, qui indique que le tarif préconisé par l'autorité de régulation des télécoms (ART) est de 0,45€ le ml pour ce type de fourreau. Monsieur FERRUS aurait aimé des comparaisons avec les tarifs d'autres communes ; Monsieur REISSER répond que la ville de Salbris est une des premières en Région Centre.

Monsieur FERRUS déclare qu'il n'y a pas que la Région Centre ; Monsieur REISSER estime que l'attractivité de notre région est aussi à prendre en compte et n'est pas comparable avec celle de la région parisienne. Monsieur le Maire conclut en déclarant que le tarif de 1€ proposé est plus de 2 fois supérieur à celui préconisé : c'est donc satisfaisant.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. CORBINUS et M. FERRUS).

N°10-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS).

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers sont invités à se reporter aux documents joints à la note de synthèse.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 votes contre : M. CORBINUS et M. FERRUS. 3 abstentions : Mesdames BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY).

N°10-15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers se reportent aux documents joints à la note de synthèse.

Le Maire présente le compte administratif et répond aux éventuelles questions. Il ne prend pas part au vote et doit quitter la réunion, laquelle est présidée à partir de ce moment par un conseiller municipal désigné à cet effet.

Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, expose les principales données du compte administratif.

Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, déclare qu'il n'a pas de questions complémentaires et qu'il a déjà pu longtemps s'exprimer sur la gestion de la ville lors du débat d'orientations budgétaires : pour lui, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, rejoint son collègue, et complète son propos en constatant que les chiffres aujourd'hui présentés annoncent les impôts de demain. Monsieur le Maire en convient en rappelant qu'il est pleinement conscient de la situation. Il souligne que le vote des taux d'imposition interviendra plus tard dans la réunion et qu'il proposera un budget en déséquilibre, décision politique assumée. Ce budget ainsi adopté sera transmis à Monsieur le Préfet qui le défèrera à la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui devra soumettre des propositions afin de parvenir à l'équilibre : ceci donnera lieu à un débat entre la Commune et la CRC. La CRC a un mois pour transmettre ses propositions et le

conseil municipal sera appelé à se prononcer. Il appartiendra au Préfet d'arbitrer entre la CRC et la Ville : soit le Conseil Municipal conserve l'ensemble de ses prérogatives, soit le représentant de l'État estime que les mesures adoptées sont insuffisantes et l'État prendra en charge les affaires de la cité.

Monsieur le Maire rappelle que la date ultime pour déposer un recours contre le jugement qui a validé les permis de construire PROLOGIS est lundi prochain : nous verrons donc rapidement si les requérants font toujours obstacle au développement de la Ville. C'est là le problème majeur.

Concernant les engagements financiers de la Ville, Monsieur le Maire rappelle la décision de se retirer du dossier du Bas-Boulay, que la construction de la gendarmerie nécessite certes un emprunt, mais que les annuités de ce dernier sont couvertes par les loyers, que le projet de piscine communautaire est retravaillé. Les derniers grands investissements ont été réservés aux projets sociaux - logement avec le lotissement communal et l'attribution de terrains à Loir et Cher logement, refonte des pôles scolaires – ceci afin que la ville soit en capacité d'absorber les salariés de nouvelles entreprises.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, revient sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) rendu l'an dernier dont il lit certains passages : « S'agissant de la capacité de désendettement de la commune calculée à partir du rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut, celle-ci est, pour 2006, supérieure à 20. Ainsi, la commune de Salbris devrait, pour rembourser la totalité de sa dette y consacrer plus de vingt années, à niveau d'épargne constant. Si l'on rapproche ce résultat de la valeur moyenne de la strate en 2006, soit 4,7 années, on peut qualifier cette situation de préoccupante, d'autant qu'en 2007, on constate une dégradation avec un désendettement sur 22 années. » Monsieur le Maire répond que Monsieur FERRUS oublie de préciser que la CRC indiquait également que l'arrivée de PROLOGIS devait permettre de rééquilibrer la situation. Il ajoute que les investissements liés aux nécessités de la vie quotidienne ont été financés jusqu'à 65% par des subventions (crèche, pôle social, école ...). Les engagements pris par la Municipalité correspondaient au calendrier Prologis : lorsque le projet a été retardé, les investissements avaient déjà commencé et il fallait finaliser ces équipements.

Monsieur le Maire estime qu'il est spectaculaire d'argumenter sur une dette de 30 ans mais il précise que cela correspond à la période de mise à disposition d'un équipement à la population, comme une piscine par exemple.

Monsieur le Maire confirme qu'aujourd'hui les impôts locaux seront augmentés et qu'il souhaite mettre les choses à plat. La situation est

complexe, difficile. Il s'agit d'envoyer un signal d'alerte à l'État. Monsieur le Maire rappelle que le contexte est à la réforme pour les collectivités territoriales : la taxe professionnelle est supprimée, elle est compensée cette année, mais après, que va-t-il se passer ? Les services à la population ont un coût que le Maire entend assumer, et les besoins augmentent avec la hausse du chômage. Monsieur le Maire donne la priorité aux personnes en difficulté.

Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition, reconnaît la forte demande sociale. Cependant, lorsque le Maire parle de tout mettre à plat, il estime qu'il s'agit aussi de faire le bilan de 10 ans de Majorité. Une augmentation de la fiscalité affecte les plus humbles. Monsieur le Maire explique que cette augmentation est obligatoire sous peine de nous être imposée.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, revient sur le budget 2009 au sujet duquel la Minorité avait à l'époque alerté le Maire. Ce dernier rétorque que ce débat n'a pas de sens, qu'il s'agit de démagogie, les ventes de terrains inscrites au budget étaient vérifiables auprès des acquéreurs potentiels.

Monsieur DOUADY estime que la situation de la Ville n'est pas seulement due au retard du projet PROLOGIS. Monsieur le Maire reconnaît que le contexte économique a changé. Monsieur DOUADY s'étonne que les terrains de Salbris ne se vendent pas alors que le Maire d'une commune alentour déclare dans la presse qu'il y a une forte demande pour sa ville. Monsieur le Maire demande de quelle ville parle Monsieur DOUADY. Ce dernier répond qu'il s'agit de Neuvy sur Barangeon. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut comparer ce qui est comparable.

Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, poursuit la présentation du compte administratif.

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, demande quelle part du FCTVA est récupérée au titre du plan de relance. Le Directeur Général des Services, M. REISSER lui répond en précisant que la TVA 2009 sera perçue au titre de 2010 à hauteur de 260 000€. L'exercice 2009 avait quant lui perçu la TVA de l'année 2007.

Monsieur DOUADY demande si le Maire a des nouvelles de PROLOGIS ou DERET. Monsieur le Maire indique qu'il n'en a pas concernant les intentions de PROLOGIS, quant au groupe DERET, il lui a indiqué qu'il attendait la purge du délai de recours sur les permis de construire.

Monsieur CORBINUS s'étonne qu'en page 21 du document présenté certains emprunts ne figurent pas. Madame CHENEL, Maire-Adjoint aux

Affaires Financières, explique que ce document ne porte que sur le budget général. Les autres emprunts sont mentionnés dans le dossier de présentation des comptes administratifs des budgets annexes qu'elle s'apprête à exposer.

Concernant le budget annexe du Technoparc, Monsieur le Maire ajoute qu'il reste peu de bâtiments à vendre mais qu'il y a du terrain. Cependant, les entreprises souhaitent le plus souvent louer immédiatement un local plutôt qu'attendre 18 mois une construction. Monsieur le Maire souligne également un problème de loyers impayés du fait d'une conjoncture difficile pour les entreprises.

Concernant la gendarmerie, Monsieur le Maire indique que les gendarmes prendront place dans les locaux en septembre, si les avatars juridiques sont résolus. Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition interroge sur la teneur du problème. Monsieur le Maire explique que la déclaration d'utilité publique de la Préfecture a été annulée et qu'il y a un référé contre les travaux. Néanmoins, Monsieur le Maire n'est pas inquiet quant à l'issue de ce dossier. Les services de l'État doivent prendre l'arrêté de subvention du projet le lendemain.

À propos du CRJS, ce dernier présente un résultat déficitaire qui fera l'objet d'une réflexion. Monsieur le Maire rappelle que, malgré un taux de remplissage en augmentation, la dette générée par l'ancien gestionnaire représente une lourde charge pour ce service (40 000€ à rembourser par an). Monsieur DOUADY s'interroge alors sur le prêt consolidé qui devait être contracté pour rembourser cette dette. Madame CHENEL précise qu'il n'a pas été contracté en définitive.

Monsieur le Maire quitte la salle. Pascal SAUVAGET, Premier Adjoint, est désigné Président de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président soumet les comptes administratifs 2009 au vote.

Les comptes administratifs 2009 (budget principal et budgets annexes sauf CCAS) sont adoptés à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés.

| | |
|---|---|
| Budget principal | 5 votes contre (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Développement Économique | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Lotissement du Technoparc | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, |

| | |
|---|--|
| | Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Eau | 2 abstentions (Messieurs CORBINUS, et FERRUS) |
| Budget annexe Assainissement | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Friches Egger Rol | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Karting | 2 abstentions (Messieurs CORBINUS, et FERRUS) |
| Budget annexe Gendarmerie | 2 abstentions (Messieurs CORBINUS, et FERRUS) |
| Budget annexe Logement social | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Lotissements d'habitation | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Zones d'activités artisanales | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Régie des transports | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe CRJS | 5 votes contre (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Budget annexe Infrastructures réseaux | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |

Monsieur le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de séance.

N°10-16 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS SURVENUES EN 2009

Rapporteur : Sandrine CHENEL

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions de biens immobiliers intervenues au cours du dernier exercice comptable. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice concerné.

Les conseillers municipaux sont invités à prendre connaissance du tableau joint à la présente note de synthèse retraçant ces sorties et entrées d'actifs immobiliers.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, propose que toute cession fasse dorénavant l'objet d'enchères pour maximiser les recettes. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, estime que cette procédure se révélerait coûteuse et difficile à mettre en œuvre de façon systématique. Monsieur le Maire, après avoir dans un premier temps refusé cette proposition, consent à y réfléchir.

Le Conseil Municipal PREND NOTE du bilan des cessions et des acquisitions de biens immobiliers intervenues en 2009.

N°10-17 CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EGGER ROL ET KARTING

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Ouverts en 1999, ces deux budgets annexes ne rencontrent plus d'objet. Il est demandé au conseil municipal d'en prononcer la clôture définitive, sachant que cette clôture ne s'accompagne d'aucune écriture de reprise de bilan.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. CORBINUS et M. FERRUS).

N°10-18 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter aux documents joints à la note de synthèse.

L'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes est adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. CORBINUS et M. FERRUS).

N°10-19 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2010 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter aux documents joints à la note de synthèse.

Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, procède à une présentation chapitres par chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget général.

Concernant l'article 6233 du chapitre 011 – Charges à caractère général, Madame BRAS, élue de la Minorité Municipale, demande ce que recouvre cette ligne Foires-exposition. Madame CHENEL répond qu'il s'agit de la Saison Culturelle.

Monsieur DOUADY estime que 16 000€ de combustibles, c'est peu pour l'année. La somme est égale aux dépenses 2009 alors que ce poste risque d'augmenter. Monsieur REISSER explique que les dépenses d'énergies principales figurent à un autre article.

Monsieur DOUADY constate que la ligne 6251 Voyages et déplacements estimée à 4 000€ s'avère en fait de 13 000€. Madame CHENEL déclare qu'il s'agit d'une erreur d'estimation lors des transferts

de charges à la communauté de communes. Monsieur le Maire ajoute que lorsqu'il part à l'étranger (Chine par exemple), il règle personnellement ses dépenses.

Monsieur DOUADY trouve que le budget fêtes et cérémonies est encore trop élevé. Madame CHENEL souligne qu'il est néanmoins en diminution. Madame MEUNIER, Adjointe déléguée aux affaires culturelles, ironise en déclarant qu'il est aussi possible de tout supprimer.

Madame LANGLOIS, élue de la Minorité Municipale, demande ce que recouvre le compte 6226 – Honoraires. Madame CHENEL explique qu'il s'agit principalement de frais d'avocats. Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, rappelle à ce sujet qu'un tableau récapitulatif des frais d'avocats devait lui être remis. Monsieur le Maire confirme son accord pour lui transmettre ledit document.

Afin de minimiser les frais d'affranchissement, Madame BRAS propose de favoriser les envois de mail. Madame CHENEL déclare que c'est déjà le cas mais que tout le monde ne dispose pas de boîte électronique. Madame CHOLLET, Adjointe déléguée aux affaires sociales, donne preuve des recherches d'économies effectuées en informant l'assemblée que la distribution des calendriers de la Ville a été réalisée par des élus de la Majorité. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut aussi songer au maintien de l'activité de La Poste !

Monsieur DOUADY demande ce que représente la somme inscrite à la ligne 657363. Monsieur REISSER indique que ce sont des subventions du budget général non versées sur des budgets annexes.

En conclusion de l'examen de la section de fonctionnement, Madame DURAND, Adjointe aux Affaires Scolaires, confirme que, contrairement à ce que prétendent certaines rumeurs, des classes de neige sont bien prévues en 2010.

Concernant la section investissement, Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, demande si les ventes mentionnées concernent des terrains. Monsieur le Maire répond que oui ; il s'agit de terrains de Valaudran à céder à Loir et Cher logement en remplacement du projet prévu sur l'ancien site Egger Rol qui s'avère pollué. Monsieur DOUADY demande s'il existe une promesse de vente. Monsieur le Maire lui confirme. Monsieur DOUADY s'enquiert du degré de pollution des terrains Egger Rol. Monsieur le Maire explique que la présence de phénol est mesurée par des piézomètres enterrés dans le sol. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, précise que cette pollution n'interdit pas toute construction mais simplement toute plantation de

végétation consommable. Il s'agit de prendre en compte des précautions prescrites dans un plan de gestion du site.

Concernant les dépenses d'investissement, Madame LANGLOIS, membre de la Minorité Municipale, s'étonne de l'inscription de dépenses relatives à l'extension de réseaux de l'impasse de Mène à Tout alors que lors de son examen en conseil municipal, cette opération avait été présentée comme ne devant rien coûter à la Commune. Monsieur REISSER confirme en effet, qu'à terme, cette opération sera neutre pour les finances communales, lorsque la Ville aura perçu la participation pour voirie et réseau des riverains qui auront construit sur leur terrain.

Monsieur DOUADY est inquiet de voir certaines lignes à 0€. Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre et qu'il est possible de travailler les lignes au sein de chaque chapitre. Monsieur DOUADY s'interroge sur la sincérité d'un tel procédé. Monsieur le Maire répond que c'est autorisé. Madame CHOLLET ajoute que s'il n'y a pas de dépenses d'investissement, des crédits sont néanmoins prévus en fonctionnement. Monsieur DOUADY estime que 9 000€ dépensés une année et rien l'année suivante c'est impossible. Le DGS, Monsieur REISSER, le contredit en expliquant que la Ville n'est pas obligée d'investir chaque année dans des ordinateurs par exemple.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, revient sur les charges d'emprunt en constatant que la Commune paie principalement des intérêts, ce qui reporte sur les générations futures le remboursement du capital. Il constate des différences avec les chiffres présentés lors du débat d'orientations budgétaires (DOB). Madame CHENEL explique que dans les documents présentés aujourd'hui, les charges d'emprunts sont réparties dans plusieurs budgets, alors que le DOB rendait compte de la situation tous budgets confondus.

Monsieur FERRUS constate que la Ville est endettée à hauteur de 15 millions, somme supérieure de 50% à son budget. Monsieur le Maire souligne que c'est le travail de l'Opposition de "noircir le tableau" mais que la situation est gérable. Monsieur FERRUS estime que c'est plutôt inquiétant. Monsieur le Maire reconnaît qu'il faut rester vigilant mais rappelle que cette situation n'est pas la conséquence de dépenses incongrues mais d'une gestion normale de la cité. Il faut entretenir et rénover les équipements existants (exemple : réfection de la toiture de la salle des fêtes effectuée sans aucune subvention) : tout cela coûte cher. Monsieur le Maire ajoute que certaines villes se sont suréquipées pendant les 30 glorieuses, cependant la conjoncture a changé et il faut aujourd'hui à la fois entretenir cet héritage et assumer les nouveaux services réclamés par la population.

Monsieur le Maire déclare qu'il met aujourd'hui les comptes à plat. Le mandat municipal court jusqu'en 2014, les Salbriens se prononceront à ce moment-là.

Le budget aujourd'hui proposé est, même s'il n'est pas extraordinaire selon le Maire, assumé politiquement. C'est un budget rigoureux, sérieux. Le Maire affirme qu'il ira au bout des choses mais laisse la porte ouverte à ceux qui présenteront des solutions intéressantes.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, propose la création d'une commission de contrôle des finances qui se réunirait une fois par mois. Le Maire refuse estimant qu'il s'agirait d'interventionnisme dans le domaine de l'exécutif. Madame CHENEL enchérit en déclarant qu'il existe déjà une commission des finances. Monsieur DOUADY insiste avec sa collègue Madame BRAS, arguant que la Minorité Municipale propose de travailler avec la Majorité qui oppose une fin de non recevoir. Monsieur le Maire considère qu'il ne s'agissait pas d'une proposition mais d'une imposition de la Minorité qui a déjà prévu les délais de réunion. Monsieur le Maire estime que, dans le cadre des commissions existantes, la Minorité peut déjà être force de proposition. Madame LANGLOIS rejoint ses collègues de la Minorité en déclarant que la commission proposée pourrait formuler des suggestions pour l'amélioration du coût des services. Monsieur le Maire l'informe que cette réflexion est déjà engagée.

Monsieur DOUADY propose la vente de la maison Ménagé, située rue du Général Giraud, qui représente un gouffre pour la Commune. Monsieur le Maire rappelle pourquoi cet immeuble avait été acheté par la Ville et convient qu'une cession pourrait être envisageable.

Monsieur FERRUS met l'accent sur les dépenses de fonctionnement dont la part est largement supérieure à celles d'investissement et suggère de les ramener à 50% du budget total de la Ville. Monsieur le Maire explique que de nombreuses pistes ont déjà été explorées : frais de personnels, véhicules, coût énergétique... Il y a maintenant un problème pour trouver des économies supplémentaires.

Monsieur DOUADY interroge sur le devenir de la licence IV achetée par la Ville. Monsieur le Maire précise qu'elle est louée au camping municipal. Monsieur DOUADY lui demande combien. Monsieur le Maire n'a pas le chiffre en tête.

Monsieur DOUADY demande si la Commune a toujours recours à un paysagiste. Monsieur le Maire répond que non, et ceci depuis près de deux ans. Monsieur DOUADY s'en réjouit.

Monsieur DOUADY souhaite savoir si la Ville fait toujours appel à un organisme pour acheter ses denrées alimentaires. Monsieur le Maire répond que non. Monsieur DOUADY, constatant la remise en service de la cuisine de l'école Boichot, s'interroge sur l'utilité de la voiture

frigorifique. Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué, explique que cette question est actuellement à l'étude dans le cadre des travaux du bureau municipal.

Monsieur DOUADY propose de réduire les impressions. Monsieur le Maire répond que c'est déjà le cas (impression des documents de conseil en recto / verso par exemple). Monsieur DOUADY demande le coût du bulletin municipal. Il est de l'ordre de 12 000€ par an. Monsieur DOUADY propose de l'imprimer sur un papier moins onéreux. Monsieur le Maire ne souhaite pas modifier un document largement apprécié des Salbrisien.

Madame LANGLOIS, membre de la Minorité Municipale, revient sur les problèmes d'éclairage dans la salle polyvalente. La lumière doit en fait être allumée dans la journée parce que des stores fermés sont bloqués. Il suffirait de les réparer. Monsieur le Maire enjoint Madame LANGLOIS de s'adresser au Directeur des Services Techniques dès qu'un tel problème est constaté ce qui permettra une intervention rapide des services.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, demande si depuis les orientations budgétaires, le Maire a envisagé une diminution des indemnités des élus. Monsieur le Maire répond qu'il ne le souhaite pas, rappelant que ces indemnités ont déjà été baissées lors du précédent mandat. Monsieur FERRUS en demande le coût. Madame CHENEL indique qu'il est de 126 000€ par an.

Le budget principal 2010 est adopté à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (5 votes contre : Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS).

Concernant la gestion de l'eau, Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale regrette que la Ville ne se tourne pas vers la régie directe. Monsieur le Maire constate que Monsieur DOUADY a déjà soulevé cette question lors d'une précédente réunion et lui remémore sa réponse : Monsieur le Maire est favorable à la régie directe cependant la Ville est liée pour plusieurs années encore avec un délégataire. Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, remarque que la régie existe dans des communes plus grandes que Salbris. Monsieur le Maire en convient car ces villes ont des moyens autres que ceux de Salbris, et décline la suggestion de Monsieur DOUADY de lancer une étude dès à présent sur cette question.

Concernant la gendarmerie, Madame BRAS demande si les loyers couvriront bien l'emprunt. Monsieur le Maire, face à cette question récurrente, réaffirme une nouvelle fois que oui.

Concernant les lotissements d'habitation, Monsieur DOUADY estime que la dernière opération communale est un fiasco. Monsieur le Maire rappelle le changement de conjoncture et le désengagement des établissements de crédits aux particuliers. Il constate malgré cela que le lotissement route de Pierrefitte se remplit peu à peu.

Les budgets annexes 2010 sont adoptés à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés.

| | |
|-------------------------------|---|
| Développement Économique | 2 votes contre (Messieurs CORBINUS et FERRUS) 3 abstentions (M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Lotissement du Technoparc | 2 votes contre (Messieurs CORBINUS et FERRUS) 3 abstentions (M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Eau | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Assainissement | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Gendarmerie | 2 votes contre (Messieurs CORBINUS et FERRUS) 3 abstentions (M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Logement social | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Lotissements d'habitation | 2 abstentions (Messieurs CORBINUS et FERRUS) 3 votes contre (M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Zones d'activités artisanales | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Régie des transports | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| CRJS | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |
| Infrastructures réseaux | 5 abstentions (Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS) |

N°10-20 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition demande où en est l'achat de l'ancien garage Vincent. Monsieur le Maire indique qu'il est toujours intéressé par ces bâtiments mais que la succession n'est pas finalisée. Cette dépense n'a donc pas été portée au budget. Monsieur FERRUS espère que cela durera.

Les taux des impôts communaux sont proposés comme suit :

| | 2009 | 2010 |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Taxe d'Habitation | 19,00% | 21,88% |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties | 21,92% | 25,24% |
| Taxe Foncière Propriétés Non Bâties | 106,57% | 116,38% |

Monsieur le Maire explique que l'augmentation proposée est obligatoire. Il ajoute que c'est un crève-cœur d'augmenter la fiscalité qui est historiquement haute dans notre Commune. Cependant, il ajoute qu'il vaut mieux que le Conseil Municipal prenne cette décision plutôt qu'elle ne lui soit imposée par l'État.

Monsieur le Maire précise que le déficit budgétaire pourrait être comblé par une hausse de l'imposition locale aux taux maximum mais que ce n'est pas la volonté de l'équipe municipale. Il estime que ce serait injuste que la population supporte une charge dont elle n'est pas responsable. Monsieur le Maire préfère proposer une augmentation significative qui soit supportable aux contribuables. Il faut que les élus aient le courage de prononcer cette hausse. Ensuite la population jugera. S'il s'avérait que la situation s'arrange, une baisse serait envisagée mais le Maire, constatant l'accroissement des charges dévolues aux collectivités territoriales, n'y croit pas.

Madame LAMY, conseillère municipale, arrive à 20h40.

Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition, demande un exemple pratique de l'impact de cette mesure. Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, explique que pour une valeur locative de base de 2 352€ (47% des contribuables se situent sur une base comprise entre 1 900 et 2 500€), la taxe d'habitation passerait de 678 à 748€ soit l'équivalent de 6€ supplémentaire par mois pour ceux qui règlent par prélèvement automatique. Monsieur le Maire propose que le prochain bulletin municipal reprenne cette simulation.

Madame Patricia BRAS, élue de la Minorité Municipale, regrette que l'augmentation proposée ne permette pas d'équilibrer le budget. Elle estime que la situation est grave. Monsieur le Maire en est conscient ; il ajoute que ceci est douloureux pour tout le monde mais que c'est une nécessité. Madame BRAS demande s'il n'était pas possible d'anticiper en proposant dès l'exercice précédent une augmentation minorée de la fiscalité. Monsieur le Maire répond que non.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (5 votes contre : Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS).

N°10-21 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2010

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Le conseil municipal est invité à adopter l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2010 selon les indications figurant au tableau joint à la convocation.

Rappel : dès lors qu'un conseiller municipal pourra être « intéressé » (exemple : un conseiller qui préside l'association ou qui remplit les fonctions de trésorier de l'organisme,...), celui-ci devra s'abstenir de prendre part au débat comme au vote de ce point de l'ordre du jour.

À l'énoncé de cette question, Mesdames LESOURD, LANCERY, LANGLOIS, Messieurs BILLOT, GUILLON, LAFOSSE, RUZÉ, et DOUADY quittent la salle.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale demande pourquoi le club de football bénéficie d'une subvention si élevée. Monsieur le Maire indique le club propose une offre de formation importante. Ce club actuellement en difficulté est une des plus anciennes associations de la Ville. Il s'agit de le soutenir afin que son encadrement ne soit pas mis en péril. Madame BRAS compare avec l'association de football des Portugais. Monsieur le Maire rappelle que cette association ne compte qu'une seule équipe de joueurs ce qui explique une subvention moindre.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

L'ensemble des élus qui avaient quitté la salle pendant l'examen de cette délibération reprennent place à 20h50.

N°10-22 EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT DE FACTURE D'EAU

Rapporteur : Sandrine CHENEL

M. JOUSEAU Michel, domicilié 66 Avenue de Nançay à Salbris, sollicite un dégrèvement sur sa facture d'assainissement 2008/2009 à raison d'un volume d'eau estimé à 185 m3 provenant d'une fuite survenue lors de la construction de sa maison. Le dégrèvement sollicité s'élève à 207 € TTC, dont 57 € à la charge de la commune. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°10-23 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE FESTIVAL SWING 41

Rapporteur : Fanny MEUNIER

Le Maire expose à l'assemblée délibérante la programmation du Festival Swing 41 2010.
Le Maire précise le cachet artistique de chaque spectacle :

| | | Cachet | Frais | Tarifs |
|----------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|---------------|
| Vendredi 4 juin | 19h00 Tarne Spilari | 1 000,00 € | - | |
| | 21h00 Yorgui Loeffler | 4 000,00 € | - | 20 € et 10 € |
| | 23h00 Les voleurs de swing | 1 582,50 € | - | |
| Samedi 5 juin | 15h00 La fabrique a swing | 1 200,00 € | 300,00€ | |
| | 17h00 Cyrille Aimée | 2 500,00 € | 500,00€ | 15 € et 7 € |
| | 19h00 Vinta Sinte | 1 000,00 € | | |
| | 21h00 Latcho Drom Costel | 4 275,00 € | - | 20 € et 10 € |
| | 23h00 Hot S.A | 2 000,00 € | 300,00€ | |
| Dimanche 6 juin | 13h00 César swing | 1 200,00 € | 200,00€ | |
| | 15h00 Urs Karpatz | 5 302,50 € | - | 15 € et 7 € |
| | Forfait pour les 4 concerts | | | 55 € |
| <i>Total cachets</i> | | <i>24 060,00 €</i> | | |
| <i>Total frais</i> | | | <i>1 300,00€</i> | |
| Sous total | | 25 360,00€ | | |
| <i>SACEM</i> | | <i>8 300,00€</i> | | |
| <i>CNV</i> | | <i>500,00€</i> | | |
| | | | | |
| Total Général | | 34 160,00€ | | |

Le total des cachets artistiques du Festival « Swing 41 » 2010 s'élève à 34 160,00€. Le Maire propose que la Commune sollicite le Département à hauteur de 14 000,00€.

Madame MEUNIER, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles, indique que le budget du festival a été retravaillé et que la participation de la Ville est réduite à 10 000€. Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, demande s'il n'y a pas d'autres frais. Madame MEUNIER explique que les 34 000€ mentionnés dans le tableau ci-dessus ne représentent que les cachets artistiques, le budget global du festival est de 85 000€ avec un coût réel pour la Ville de 10 000€, la Région participe quant à elle à hauteur de 15 372€, il est demandé 14 000€ au Département, 7 750€ sont attendus de partenaires, le reste sera issu des recettes.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (5 abstentions : Messieurs CORBINUS, FERRUS, DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS).

| |
|--|
| N°10-24 APPROBATION DE DIVERS TARIFS DU FESTIVAL SWING 41 |
|--|

Rapporteur : Fanny MEUNIER

Le conseil municipal est invité à reconduire purement et simplement les tarifs 2009 des consommations sur place qui seront servies à l'occasion du prochain festival SWING 41, à savoir :

Coca, Coca light, Perrier, Sprite, Neastea pêche (33cl): 2 €
Bière (25cl) :2 €
Eau (0,5l) : 1 €
Eau (1,5l) : 2 €
Vin rouge (Cheverny, Cabernet) : le verre 2 €
Vin blanc (Sauvignon, Cheverny) : le verre 2 €
Pétillant : 10 € la bouteille et 2 € le verre
Café, thé : 1 €
Sandwich froid et sandwich hot-dog : 2 €
Andouillette : 4 €
Andouillette + frites : 6 €
Plat du jour : 5 €
Deux saucisses ou deux merguez : 3 €
Frites (barquette moyenne) : 3 €
Frites (barquette grande) : 5 €
Fromage de chèvre : 2 €
Tartelette : 2 €

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, propose que des consommations soient proposées à chaque spectacle de la saison culturelle afin de maximiser les recettes. Madame MEUNIER, Adjointe aux Affaires Culturelles, doute de l'apport financier de cette proposition et souligne qu'il faudrait mobiliser du personnel pour servir ces consommations.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 24 FÉVRIER ET DU 24 MARS 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

30 mars 2010 - Location studio n°1 à M. Mory GBANE

Un bail de location d'un an à compter du 1^{er} avril 2010 est consenti à M. Mory GBANE pour un logement meublé de 36 m² environ moyennant paiement d'un loyer de 170 € + 50 € de charges forfaitaires par mois.

30 mars 2010 - Location bureau n°7 de l'EDIS au Technoparc à AC2S SARL et Industronique

Un bail de location précaire de 23 mois à compter du 1^{er} avril 2010 est consenti aux sociétés AC2S SARL et Industronique SARL pour un bureau meublé d'une superficie de 34 m² environ moyennant un loyer de 850€ HT + 340€ HT de charges forfaitaires payables semestriellement d'avance.

1^{er} avril 2010 - Location de terrains route de Marcilly à Clément TPS

Un bail de location des parcelles communales cadastrées BN 79, 78 et 40 est consenti pour 2 ans à compter du 1^{er} avril 2010 à l'entreprise CLÉMENT TPS en vue d'y entreposer divers matériaux de construction et produits d'extraction de carrières, sans construction de quelque nature que ce soit. Le loyer fixé pour ces 19 000 m² est de 1 000 € par an, payable d'avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 21h25.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard BILLOT

Nom du document : PROCES VERBAL CM 15.04.10.doc
Dossier : C:\Documents and Settings\Bernard\Local Settings\Temporary
Internet Files\Content.IE5\UH0VIVUB
Modèle : C:\Documents and Settings\Bernard\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre :
Sujet :
Auteur : POSTE-03
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 12/04/2010 14:35
N° de révision : 218
Dernier enregistr. le : 01/06/2010 09:05
Dernier enregistrement par : Your User Name
Temps total d'édition :939 Minutes
Dernière impression sur : 19/07/2010 09:34
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 20
Nombre de mots : 6 529 (approx.)
Nombre de caractères : 37 217 (approx.)